Reçu en préfecture le 18/10/2023 52 C

ID: 085-218501294-20231017-2023\_077-DE



# DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-077 7-10

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

#### Tarifs municipaux pour l'année 2024

Dominique PASQUIER, adjointe, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs municipaux pour l'année 2024 :

	<b>TARIFS MUNICIPAUX 2024</b>	
BULLETIN COMMUNAI	ı	
Abonnement		30,00 €
DROITS DE PLACE		
Forains le ml marché		0,75 €
Forains le ml hors marché		1.10 €
Forfait camion publicitair	e	70,00 €
PHOTOCOPIES	•	
Associations	- photocopie recto A4	0,05 €
	- photocopie recto/verso A4	0,10 €
	- photocopie recto A3	0,10 €
	- photocopie recto/verso A3	0,20 €
Particuliers	- photocopie recto A4	0,30 €
	- photocopie recto/verso A4	0,60 €
	- photocopie recto A3	0,60 €
	- photocopie recto/verso A3	1,20 €
Fonds de caisse		15,00 €
Montant de l'encaisse		320,00 €
APPAREIL DE SONORIS	SATION MOBILE (uniquement aux assoc	iations)
Caution		800,00 €
MICRO HF (uniquement a	aux associations)	
Caution		300,00 €

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID: 085-218501294-20231017-2023\_077-DE

MICRO AVEC FIL		
Caution	80,00 €	
VIDEOPROJECTEUR (uniquement aux associations)		
Caution	300,00 €	
VELO ASSISTANCE ELECTRIQUE		
Caution vélo	800,00 €	

BUSES, REGARDS ET GRILLES	
- Création de regard 40 x 40 béton coulé sur place :	120,00
- Création de regard 50 x 50 béton coulé sur place :	130,00
- Fourniture de grille	
- Grille 40 x 40 C250 :	260,00
- Grille 40 x 40 D400 :	440,00
- Grille 50 x 50 C250 :	280,00
- Grille 50 x 50 D400 :	530,00
- Fourniture de tube Ecobox D 300 mm - Prix au mètre linéaire :	80,00
- Création de têtes de buse - Prix unitaire :	80,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte et autorise l'application des tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire,
Roger G.A.B.O.B.I.E.A.L.ger
Gaborieau

Reçu en préfecture le 18/10/2023

ID: 085-218501294-20231017-2023\_078-DE







# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-078 7-10

Nombre de Conseillers

en exercice: 23 Présents: 21 Votants: 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Tarifs location des salles communales pour l'année 2024

Dominique PASQUIER, adjointe, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de location des salles communales pour l'année 2024 :

#### **TARIFS SALLES 2024** (Habitants domiciliés sur la Commune des Lucs-sur-Boulogne)

	(IIII) I I I I I I I I I I I I I I I I I	es sur Bours,		Г	
		Salle 1	Salle 2	<b>ENSEMBLE</b>	<b>Espace</b>
		Clos Fleuri	Clos Fleuri	1-2 Clos Fleuri	<u>Albizia</u>
1 -	BANQUETS ASSOCIATIONS LOCALES				
	Forfait de réservation	36,00 €		60,00 €	
	+ location forfaitaire (nettoyage compris) avec traiteurs <i>locaux</i>	303,00 €		364,00 €	
	+ location forfaitaire (nettoyage compris) avec traiteurs <i>extérieurs</i>	347,00 €		423,00 €	
	la veille de la manifestation	60,00 €		60,00 €	
	le lendemain de la manifestation	60,00 €		60,00 €	
2 -	BUFFET CAMPAGNARD (y compris réunion préalable)				
	Forfait de réservation	36,00 €	36,00 €	60,00 €	36,00 €
	+ location (nettoyage compris)	168,00 €	130,00 €	246,00 €	148,00 €
	la veille de la manifestation	60,00 €	50,00 €	107,00 €	61,00 €
	le lendemain de la manifestation	60,00 €	50,00 €	107,00 €	61,00 €
	cuisine pour un même traiteur salle 1 et 2			394,00 €	
3 -	MARIAGES, FETES DE FAMILLE ET DIVERSES				
	Forfait de réservation	87,00 €		105,00 €	
	+ Location forfaitaire (nettoyage compris) avec traiteurs <i>locaux</i>	479,00 €		568,00 €	
	+ Location forfaitaire (nettoyage compris) avec traiteurs <i>extérieurs</i>	551,00 €		663,00 €	
	+ la veille de la manifestation	186,00 €		186,00 €	
	+ le lendemain de la manifestation	186,00 €		186,00 €	
4 -	NETTOYAGE	68,00 €	42,00 €	105,00 €	56,00 €
5 -	NETTOYAGE SUPPLEMENTAIRE				
5 -	(Confettis – salissures exceptionnelles rangement mobilier)	36,00 €			36,00 €
	Forfait à l'heure		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
6 -	REPAS "GROUPE"	Mini 115,00 €	Mini 95,00 €		
0 -	du lundi au jeudi inclus, sauf jours fériés (jusqu'à 50 personnes)	11111111113,000	1411111 75,00 E		
	Par un couvert si plus de 50 personnes	2,60 €	2,20 €		

ID: 085-218501294-20231017-2023\_078-DE

7 -	REUNIONS ET ASSEMBLEES GENERALES DIVERSES ACTIVITES DES ASSOCIATIONS				
	Sociétés locales (nettoyage en sus)		Gratuit		Gratuit
8 -	TOUS CONCOURS - CARTES - LOTOS - DIVERS				
	Sociétés locales (nettoyage compris)	168,00 €	117,00 €	217,00 €	141,00 €
	+ la veille de la manifestation	60,00 €	46,00 €	90,00 €	
9 -	VENTES COMMERCIALES				
	Forfait de réservation	145,00 €	117,00 €	189,00 €	117,00 €
	Location (nettoyage compris)	291,00 €	240,00 €	372,00 €	260,00 €
10 -	VIN D'HONNEUR SEUL (nettoyage compris) Mariage et divers Sépulture	115,00 €	92,00 € gratuité		112,00 € gratuité

Tarif 1 (BANQUET) = avec utilisation des cuisines Tarif 2 (BUFFET) = sans utilisation des cuisines Caution : 300 € pour les banquets, buffets et mariages

# TARIFS SALLES DU CLOS FLEURI 2024 (Habitants domiciliés Hors Commune)

	_	Salle 1	Salle 2	<b>ENSEMBLE</b>
1 -	BUFFET CAMPAGNARD (y compris réunion préalable)*			
	Forfait de réservation	352,00 €	275,00 €	408,00 €
	+ location (nettoyage compris)	173,00 €	133,00 €	255,00 €
	la veille de la manifestation	61,00 €	51,00 €	112,00 €
	le lendemain de la manifestation	61,00 €	51,00 €	112,00 €
2 -	MARIAGES, BANQUETS ET FETES DIVERSES*			
	Forfait de réservation	352,00 €		408,00 €
	+ Location forfaitaire (nettoyage compris) avec traiteurs <i>locaux</i>	490,00 €		576,00 €
	+ Location forfaitaire (nettoyage compris) avec traiteurs <i>Extérieurs</i>	551,00 €		663,00 €
	+ la veille de la manifestation	189,00 €		189,00 €
	+ le lendemain de la manifestation	189,00 €		189,00 €
3 -	NETTOYAGE	71,00 €	46,00 €	112,00 €
4 -	NETTOYAGE SUPPLEMENTAIRE (Confettis – salissures exceptionnelles rangement mobilier)		51,00 €	2
	Forfait à l'heure			
5 -	REUNIONS ET ASSEMBLEES GENERALES DIVERSES* ACTIVITES DES ASSOCIATIONS*	204,00 €	143,00 €	306,00 €
6 -	VIN D'HONNEUR SEUL* (nettoyage compris) mariage et divers	153,00 €	122,00 €	
7 -	VENTES COMMERCIALES*			
	Forfait de réservation	357,00 €	276.00 €	408,00 €
	+ Location forfaitaire (nettoyage compris) avec traiteurs <i>locaux</i>	173,00 €	133.00 €	255,00 €

\*SUPPLEMENT : FORFAIT ENERGIE PAR MANIFESTATION 60,00 € DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL

Tarif 1 (BANQUET) = avec utilisation des cuisines

Tarif 2 (BUFFET) = sans utilisation des cuisines

Caution: 300 € pour les banquets, buffets et mariages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte et autorise l'application des tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la location des salles communales

Le Maire,
Roger & Gaborieau

ID: 085-218501294-20231017-2023 079-DE



# DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-079 7-10

Nombre de Conseillers

en exercice: 23 Présents: 21 Votants: 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien OUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre **RABILLER** 

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Tarifs de la fourrière municipale pour l'année 2024

Dominique PASQUIER, adjointe, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs fourrière pour l'année 2024 :

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID: 085-218501294-20231017-2023\_079-DE

# FRAIS DE FOURRIERE PAR ANIMAL 2024

Nombre de jours d'occupation de la fourrière – local service technique	1 <sup>ère</sup> capture* (année civile)	2 <sup>ème</sup> capture * (année civile)	3 <sup>ème</sup> capture * (année civile)	4 <sup>ème</sup> capture* (année civile)
0-24 heures	46 €	92 €	138 €	194 €
48 heures	66 €	128 €	204 €	255 €
3 jours	102 €			
4 jours	153 €			
5 jours	184 €			
6 jours	224 €			
7 jours	265 €			
Il s'ajoute les frais de capture de l'animal avec ou sans mise en fourrière	36 €/heure/par agent communal en intervention (entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi) 57 €/heure/par agent communal en intervention (entre 18 h 00 et 08 h 00 du lundi au vendredi, samedi, dimanche et jours fériés)	36 €/heure/par agent communal en intervention (entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi) 57 €/heure/par agent communal en intervention (entre 18 h 00 et 08 h 00 du lundi au vendredi, samedi, dimanche et jours fériés)	36 €/heure/par agent communal en intervention (entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi) 57 €/heure/par agent communal en intervention (entre 18 h 00 et 08 h 00 du lundi au vendredi, samedi, dimanche et jours fériés)	36 €/heure/par agent communal en intervention (entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi) 57 €/heure/par agent communal en intervention (entre 18 h 00 et 08 h 00 du lundi au vendredi, samedi, dimanche et jours fériés)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte et autorise l'application des tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire, Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger

Gaborieau

Date de signature : 18/10/2023

Qualité : Maire des Lucs-sur-Boulogne



# DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-080 7-10

Nombre de Conseillers

en exercice: 23 Présents: 21 Votants: 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Tarifs cimetière communal pour l'année 2024

Dominique PASQUIER, adjointe, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs cimetière pour l'année 2024 :

#### **TARIFS CIMETIERE 2024**

Durée	Concession Simple (surface 2,5 m²)	Concession Double (surface 5 m²)	Concession (surface 7,5 m²)	Concession (surface 10 m²)
15 ans	133,00 €	270,00 €	337,00 €	408,00 €
30 ans	270,00 €	474,00 €	551,00 €	632,00 €
50 ans	408,00 €	816,00 €	1010,00 €	1224,00 €

#### **TARIFS COLOMBARIUM 2024**

Durée	
15 ans	270,00 €
30 ans	546,00 €

#### **TARIFS CAVURNES 2024**

	Durée	
	15 ans	316,00 €
Γ	30 ans	617,00 €

#### TARIFS DEPOSITOIRE ET JARDIN DU SOUVENIR 2024

	THE STEE OF TOTAL ET STREET, DE SOC TERTIN 2021	
Dépositoire	36,00 €/mois	
Jardin du souvenir	71,00 €/opération (plaque comprise inscription en plus)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte et autorise l'application des tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire,

Roger & GLABORIE Aloge



ID: 085-218501294-20231017-2023\_081-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-081 7-10

Nombre de Conseillers

en exercice: 23 Présents: 21 Votants: 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Tarifs camping municipal pour l'année 2024

Dominique PASQUIER, adjointe, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs camping pour l'année 2024 :

#### TARIFS CAMPING 2024 par jour

Adulte	3.10 €
Enfant (- de 7 ans)	1,80 €
Emplacement	2,60 €
Véhicule	2.10 €
Forfait électricité	4.00 €
Garage mort	3,70 €
Camping-car	4,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte et autorise l'application des tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire, Roger GABORIE

ID: 085-218501294-20231017-2023\_082-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-082 7-10

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Tarifs salle communale n°4 sous-sol de la mairie

Dominique PASQUIER, adjointe, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de la salle n°4 sous-sol mairie pour l'année 2024 :

Objet	Prix par manifestation
Repas de famille	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte et autorise l'application des tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire, Roger G.A.B.O.B.I.F.A.L.ger Gaborieau

ID: 085-218501294-20231017-2023\_083-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-083 7-10

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# <u>Tarification des heures effectuées par le service technique – travaux extérieurs et les travaux en régie</u>

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal de réviser la tarification horaire pour les travaux extérieurs (relevant d'un intérêt particulier) et les travaux en régie effectués par les agents du service technique: 22 € / heure / agent depuis 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise la mise en place d'une tarification horaire pour les travaux extérieurs (relevant d'un intérêt particulier) effectués par les agents du service technique à titre exceptionnel et les travaux en régie à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 : 30 € / heure / agent + 20.00 € si utilisation d'un véhicule à moteur

Le Maire,
Roger (CABORIE AL)

ID: 085-218501294-20231017-2023\_084-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-084 7-10

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

#### Tarification pour l'enlèvement de déchets abandonnés sur le territoire communal

Dominique PASQUIER, adjointe, propose la mise en place d'un forfait enlèvement et évacuation, au titre de l'insalubrité publique, concernant le dépôt sauvage de déchets après identification de la personne auteur. Il est proposé d'émettre un titre de recettes pour facturer le coût de l'agent (recherche du propriétaire, démarches pour l'évacuation) et du véhicule : 110.00 € à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023 par intervention avec le même propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

 Autorise l'émission d'un titre de recettes pour facturer l'enlèvement et l'évacuation de déchets abandonnés auprès de la personne identifié propriétaire pour un coût forfaitaire de 110.00 € par intervention à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023.

Roger GABORIE Allge

ID: 085-218501294-20231017-2023\_085-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-085 7-10

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Contribution pour dégradation des voies et chemins – année 2024 (délibération n°2023 85)

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune a signé le 19 Mars 2012 l'acte notarié d'acquisition du patrimoine de l'Association Foncière de Remembrement des Lucs-sur-Boulogne. Il est précisé que ce patrimoine, chemins et canaux, est dans le domaine privé de la Commune. En dehors des piétons et des cyclistes, seuls les véhicules motorisés liés à l'agriculture peuvent emprunter ces chemins.

Il est nécessaire de se prononcer sur le montant de cette contribution pour dégradation des voies et chemins en 2024 (article L 161-7 du code rural) pour l'entretien des chemins et canaux privés de la commune de l'ex Association Foncière de Remembrement, taxe limitée aux seuls ex-membres de l'association foncière de remembrement des Lucs-sur-Boulogne. Le montant de la taxe est de 10.67 € par hectare et le minimum de perception est fixé à 6.10 €. La recette est versée au compte 7037 du budget principal de la Commune. La recette globale était d'environ 45 000.00 € en 2023.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- fixer la contribution pour dégradation des voies et chemins à 10.67 € par hectare pour l'entretien des chemins et canaux de l'ex Association Foncière de Remembrement des Lucs-sur-Boulogne pour l'année 2024. Le minimum de perception est fixé à 6.10 €. Il est précisé que ces montants ne sont pas assujettis à la T.V.A.. Cette taxe est limitée aux seuls ex-membres de l'Association Foncière de Remembrement des Lucs-sur-Boulogne. La recette sera versée au compte 7037 du budget principal de la Commune.
- Désigne Monsieur Patrick Martin comme référent au sein de la Commission des Affaires Rurales pour le suivi des travaux d'entretien sur ces chemins et canaux. Ce dernier recevra, en contrepartie, une indemnité annuelle d'un montant de 300.00 € nets pour l'année 2024
- décide d'exclure du périmètre de la taxe l'ensemble des parcelles de lotissement en zone U

Le Maire,
Roger e CABORIFA Alleger
Gaborieau

ID: 085-218501294-20231017-2023\_086A-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-086 A 7-5

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

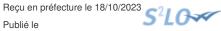
# Demande d'une subvention exceptionnelle – Association Familles Rurales des Lucs-sur-Boulogne

L'association Familles Rurales des Lucs-sur-Boulogne sollicite une subvention exceptionnelle à hauteur de 15 000.00 € pour répondre aux dépenses supplémentaires liées à la conjoncture actuelle (inflation, hausse des rémunérations du personnel, hausse significative de la fréquentation des mercredis).

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accorde et autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 15 000.00 € pour l'année 2023 au profit de l'association Familles Rurales des Lucs-sur-Boulogne budget principal de la commune

Le Maire,
Roger & ABORIE Alger
Gaborieau



ID: 085-218501294-20231017-2023\_087-DE



# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-087 4-2

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# <u>Personnel communal : recrutement d'un chargé de mission sous le statut « volontaire territorial en administration</u>

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°317 du 6 Mai 2021 portant création du dispositif de Volontariat Territorial en Administration.

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Le volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin.

L'État aide la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 20 000 euros qui sera versée sur décision du préfet, dont 5 000 euros de coup de pouce sac à dos à reverser au jeune pour ses dépenses d'installation, de fourniture et de mobilité.

Le volontariat territorial en administration s'adresse aux jeunes âgés de 18 ans à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac +2. Sont notamment visés les jeunes diplômés en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie, etc.

Après consultation des services de la Préfecture, il est proposé de recourir à ce dispositif pour recruter un chargé de mission « Mise en place d'un inventaire du patrimoine arboré public et des espaces verts, Réalisation des supports liés au label « Villes et Villages Fleuris » pour une durée de 12 mois, à temps complet avec les objectifs suivants :

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID: 085-218501294-20231017-2023\_087-DE

1) De réaliser l'inventaire quantitatif du patrimoine arboré public :

- 2) De réaliser des fiches inventaires des arbres isolés, des arbres patrimoniaux et des arbres d'alignement avec une fiche type donnée par la collectivité (élaborée par le CAUE 85 et l'Association des Parcs et Jardins de Vendée). Les boisements ne seront pas recensés en détail. Seulement en surface en s'aidant de Géoportail ou de GéoVendée.
- 3) D'établir un tableau de recensement par secteur avec localisation, essences, date de plantation, forme, type, état sanitaire avec mode d'interventions et travaux envisagés par secteur (en régie ou par un arboriste de taille douce ...).
- 4) D'élaborer un début de planification des travaux à engager suivant le budget communal en collaboration étroite avec le SEV
- 5) De réaliser un diaporama synthétique du travail réalisé à présenter au conseil municipal
- 6) De réaliser l'inventaire quantitatif des espaces verts :
- 7) De réaliser des fiches inventaires des haies, des massifs d'arbustes, de vivaces et de fleurissement ainsi que des prairies et gazons avec une fiche type donnée par la collectivité (élaborée par le CAUE 85 et l'Association des Parcs et Jardins de Vendée). Les haies ne seront pas recensées en détail. Seulement en linéaire en s'aidant de géoportail ou de GeoVendée.
- 8) D'établir un tableau de recensement par secteur avec localisation, essences, date de plantation, code d'entretien, Etat sanitaire avec mode d'interventions et travaux envisagés par secteur.
- 9) De réaliser un diaporama synthétique du travail réalisé à présenter au conseil municipal.
- 10) Préparation de la visite du Jury « Villes et Villages Fleuris » 2025

# Les conditions de recrutement sont les suivantes :

- CDD de 12 mois : recrutement dès que possible
- Rémunération : IB 469 IM 410 mensuels (+ 5 000.00 € pour les dépenses d'installation)

# Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la création d'un poste de chargé de mission « attractivité territoriale » à temps complet sur le dispositif de volontariat territorial selon les conditions définies ci-dessus : contrat à durée déterminée de 12 mois, rémunération IB 469 IM 410 mensuels et s'ajoute 5 000.00 € en un versement unique pour les dépenses d'installation ou de mobilité
- Affecte les crédits correspondants aux budgets 2023/2024 chapitre 012 budget principal de la commune
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier

Le Maire,
Roger & CABORIE Alger
Gaborieau

ID: 085-218501294-20231017-2023\_088-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-088 4-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Personnel communal: attribution de prestations sociales aux agents

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal de prendre en charge l'intégralité de la cotisation des agents actifs adhérant au FDAS/CNAS à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 (montant variable chaque année en fonction de l'appel à cotisation, il s'élève à 30 € par agent pour l'année 2023). Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, l'intégralité de la cotisation des agents actifs au FDAS/CNAS, sous réserve de remplir les conditions définies par le FDAS et de permettre l'adhésion en cours d'année pour les agents nouvellement recrutés,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, chapitre 012

Le Maire, Roger-GABORIEA-Uger

ID: 085-218501294-20231017-2023\_089-DE



# DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-089 3-2

Nombre de Conseillers

en exercice: 23 Présents: 21 Votants: 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Construction d'une résidence « La Villa du Parc » à habitat inclusif rue Richelieu - cession de terrains à l'Office Public de l'Habitat de Vendée modification des numéros de parcelles

Cette délibération complète et modifie la délibération n°2023 035 du 14 mars 2023 en raison d'une erreur dans les numéros de parcelles concernées par la cession.

Il est rappelé que la commune des Lucs-sur-Boulogne a confié à l'Office Public de l'Habitat de Vendée (Vendée Habitat) la construction de 8 logements neufs pour les séniors « la Villa du Parc » à l'adresse 270 rue Richelieu. Les parcelles communales cédées à Vendée Habitat sont les suivantes : section AB n°1219, 1222, 1285 et 1288.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- autorise la cession des parcelles cadastrées section AB n°1219, 1222, 1285 et 1288 à l'Office Public de l'Habitat de Vendée au prix de 1.00 €
- dit que les autres termes de la délibération n°2023 035 du mars 2023 sont inchangés

Le Maire. Roger & GABORIE ALGE

ID: 085-218501294-20231017-2023\_090-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-090 5-7

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Bilan d'activités de la Communauté de Communes Vie et Boulogne – année 2022

Examen du bilan d'activités 2022 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (annexe n°2) Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ Ne formule aucune remarque.

Le Maire,
Roger (CABORIE AL)
Generical

ID: 085-218501294-20231017-2023\_091-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-091 5-7

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif — année 2022

Présentation du rapport annuel pour l'année 2022 (annexe n°3)

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ Ne formule aucune remarque.

Le Maire, Roger & G.A.B.O.R.I.E.A.Uger

ID: 085-218501294-20231017-2023\_092-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-092 5-7

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Rapport annuel sur le prix et la qualité de gestion des déchets ménagers et assimilés – année 2022

Examen du rapport annuel sur le prix et la qualité de gestion des déchets ménagers et assimilés – année 2022 (annexe n°4).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ Ne formule aucune remarque.

Le Maire,
Roger GABORIE AUger
Gaborieau

ID: 085-218501294-20231017-2023\_093-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-093 3-2

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Lotissement Les Portes de l'Atlantique – dépôt des autorisations d'urbanisme

Michel Martin, adjoint, propose d'ajouter dans les actes notariés relatifs à la cession des parcelles au lotissement Les Portes de l'Atlantique tranches 1, 2 et 3 A la disposition suivante : les acquéreurs de la parcelle bénéficient d'un délai de 24 mois pour déposer une demande de permis de construire des locaux d'habitation à compter de la date de la signature de l'acte notarié d'acquisition de la parcelle. A défaut, la commune reprendra la possession du bien.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise l'inscription de la mention suivante dans l'acte notarié de cession des parcelles au lotissement Les Portes de l'Atlantique tranche 1, 2 et 3 A : les acquéreurs de la parcelle bénéficient d'un délai de 24 mois pour déposer une demande de permis de construire des locaux d'habitation à compter de la date de la signature de l'acte notarié d'acquisition de la parcelle. A défaut, la commune reprendra la possession de la parcelle et procédera au remboursement des sommes versées par les pétitionnaires

Le Maire,
Rogeré GABORIE Alogei
Gaborieau

ID: 085-218501294-20231017-2023\_094-DE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-094 8-8

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

#### Absents excusés:

Catherine ROUX donne procuration à Martine GRATTON Thierry VOINEAU donne procuration à Jessica HILLION

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – année 2022

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et/ou d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. » (annexe n°5)

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ Ne formule aucune remarque.

Le Maire,
Roger & ABORIE Abger
Gaborieau

Date de signature : 18/10/2023

Qualité : Maire des Lucs-sur-Boulogne